Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 28/03/2024

Date de mise en ligne : 28 mars 2024



UR/GG/LR

DECISION MUNICIPALE DM 2024 034

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de BEGLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

<u>ARTICLE 1</u> – De signer une convention de mise à disposition d'une clarinette de la Maison de la Musique de Bègles au conservatoire de musique de Libourne, à l'occasion de la Fête du conservatoire qui aura lieu en juin 2024.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 22/03/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH





Maire de Bègles Vice-Président de Bordeaux Métropole